

Les effets et les risques de la vitesse

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque dans la mesure où elle réduit les possibilités de manoeuvrer à temps et donc d'éviter l'accident. Elle les aggrave puisque, bien entendu, plus on roule vite, plus l'accident est grave.



Les effets sur le véhicule

Les infrastructures et la signalisation en place sont conçues pour offrir une conduite sans risque **à condition de respecter les limites de vitesse autorisées**. En les dépassant, on s'expose à un certain nombre de dangers.

- La voiture devient moins maniable. Une vitesse excessive rend le changement de trajectoire et la maîtrise du véhicule plus difficiles, en diminuant notamment l'adhérence des roues.

- Il suffit parfois de quelques km/h de trop pour qu'un véhicule fasse une sortie de route dans un virage. Si la force centrifuge est plus forte que l'adhérence, la voiture quitte la route. Pour réduire la force centrifuge, il suffit de réduire sa vitesse.

- La consommation de carburant augmente avec la vitesse. Les moteurs et autres éléments mécaniques sont généralement conçus pour être économes et peu polluants, mais seulement aux vitesses réglementaires.

Attention !

L'ABS (Anti Blocage System) ne réduit pas la distance de freinage. Il permet uniquement d'éviter le blocage des roues et, ainsi, la perte de contrôle du véhicule.

Les sanctions

Les principales infractions au Code de la route et leurs sanctions	Amende (1)	Retrait de points	Suspension de permis	Immobilisation ou confiscation du véhicule (2)	Prison (1)
Non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules.	135 €	3 points	3 ans	-	-
Dépassement inférieur à 20km/h de la vitesse maximale autorisée hors agglomération.	68 €	1 point	-	-	-
Dépassement inférieur à 20km/h de la vitesse maximale autorisée en agglomération.	135 €	1 point	-	-	-
Dépassement de 20 à 29 km/h de la vitesse maximale autorisée.	135 €	2 points	-	-	-
Dépassement de 30 à 39km/h	135 €	3 points	3 ans	-	-
Dépassement de 40 à 49km/h	135 €	4 points	3 ans	-	-
Dépassement égal ou supérieur à 50km/h	1 500 €	6 points	3 ans	Confiscation	-
Récidive de dépassement égal ou supérieur à 50km/h	3 750 €	6 points	10 ans	Immobilisation ou confiscation	3 mois
Blessures involontaires entraînant une ITT de 3 mois ou moins, causées lors d'un dépassement supérieur à 50km/h.	75 000 €	6 points	-	Immobilisation	5 ans

1. Il s'agit d'un maximum; en deçà, le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.
2. Non cumulables avec une peine de prison ou une amende.